Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 230737

A. AV	IS D'ENQUETE	Référence co	mmunale :							
Donne	ées générales	Compétence M ou ME (*)	: (ME) Munic	ipale Etat						
1.	Commune (*):	St-Sulpice (Vaud)								
2.	Lieu-dit :									
	et/ou adresse (*):	chemin du Bochet 36								
3.	Coordonnées (E / N) (*):	2532815 / 1151870 (coordonnées moyennes de l'ouvr	12815 / 1151870 (coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250)							
4.	No de parcelles (*):	345								
5.	No ECA:	262	2							
6.	Note recen. architectural :									
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	ge n° 14)								
7.	Propriétaire (*) :									
	Nom, Prénom :	MANUEL FERNANDO NUNES PINTO MARIA DE LURDES GUEDES JOAQUIM PINTO	Raison soc	ciale :						
	Adresse:	rue du Bochet 14	Tél.:	076 498 70 99						
	NPA / Localité :	1025 ST-SULPICE	E-mail :	manuel.pinto@outlook.fr						
	Promettant acquéreur :									
	Nom, Prénom :		Raison soc	piale:						
	Adresse:		Tél.:							
	NPA / Localité :		E-mail :							
	Droit distinct et perman	ent:								
	Nom, Prénom :		Raison soc	piale:						
	Adresse :		Tél.:							
	NPA / Localité :		E-mail :							
8.	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)									
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [] Ingénieur [] Exception art. 106 La	ATC							
	Nom, Prénom :	JAEL VILLAT	N° REG:	REG/2018/1596						
	Profession:	architecte EPFL SIA								
	Raison sociale:	BACKGROUND ARCHITECTURE SARL	E-mail:	info@background-architecture.ch						
	Adresse:	Boulevard de Grancy 51	Tél. :	021 601 11 23						
	NPA / Localité :	1006 LAUSANNE	Fax:							
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche possible)								
	Adjonction Adjonction	☐ Agrandissement		Changement / nouvelle destination des locaux						
	☐ Construction nouvelle	Démolition partielle		☐ Démolition totale						
	Reconstruction après	démolition [] Reconstruction après	incendie	Rénovation totale						
	[X] Transformation(s)									
10.	Description de l'ouvrage									
		agement intérieur et isolation par l'intérieur, transforr longement de la toiture principale.	mation d'une p	partie du bâtiment en balcon, démolition/ reconstruction d'une partie						
11.	Demande de dérogation	ı (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du m	notif)							
		l'article 13.4 du règlement communal de la ville de S apport aux limites du bien-fonds.	t-Sulpice: Par	tie rehaussée et prolongée de la toiture à l'est en dehors de la limite						

17.12.2024

Partic	ularités					
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		[] Oui [X] Non			
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/M	est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)				
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection					
13.	a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question N° 105)					
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie					
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)					
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)					
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)					
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) :	N° FAO :				
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		[X] Oui [_] Non			
L'enq	uête publique de 30 jours est ouverte du au					

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE Maître de l'ouvrage (*): ☐ 01 CFF U 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports [] 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF □ 05 Office fédéral des routes (OFROU) □ 07 Swisscom □ 08 La Poste 10 Canton 11 Entreprise de droit public d'un canton [] 15 Commune [] 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.) 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies) 22 Institution de prévoyance, caisse de pension □ 23 Caisse maladie, SUVA 24 Banque, fond immobilier, holding financière ☐ 31 Usine d'électricité privée 32 Usine à gaz privée ☐ 33 Chemin de fer privé ☐ 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) [] 42 Coopérative de logement [52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) [X] 61 Particulier et hoirie [] 63 Organisation internationale, ambassade [] 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) : MARIA DE LURDES GUEDES JOAQUIM MANUEL Raison sociale : Nom, Prénom: FERNANDO NUNES PINTO Rue du Bochet 14 Tél.: 076 498 70 99 Adresse: NPA / Localité : 1025 ST-SULPICE E-mail: Direction des travaux (*): MANUEL FERNANDO NUNES PINTO Nom, Prénom: Raison sociale: Rue du Bochet 14 Tél.: 076 498 70 99 Adresse: 1025 ST-SULPICE E-mail: NPA / Localité: C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE Genre de construction (aide) (*): [X] Bâtiment [] Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur [] Construction particulière 30. 31. Type d'ouvrage (*): Approvisionnement en eau / énergie 11 Alimentation en eau 12 Usines d'électricité et réseaux 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques [] 14 Chauffage à distance 19 Autre 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées Elimination des déchets 22 Ordures ménagères □ 23 Autres déchets Infrastructure routière, parking 31 Routes nationales 32 Routes cantonales [] 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement 35 Parking couvert Autre transport et communication 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) 42 Constructions pour les bus et tramway

[] 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)

1 49 Autres constructions vouées aux transports

Name and Address of the Owner, where					COLUMN TO SECURE A SECURE A SECURE A SECURE A SECURE A SECURE A SECURIT A SECURITA A			
Supp	ression des barrières architecturales							
43.	 La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RLATC) Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RLATC sont remplies 							
Equip	ements, installations							
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (distri. ☐ Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campi.				-			
Déch	ets de chantier							
50. Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. lien								
D, SU	IRFACES, VOLUME, COÛT							
			Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.		
60.	Surface totale des parcelles [m²]		1312			1312		
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)		1312			1312		
62.	Surface bâtie [m²] (B)		112			112		
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)		160	0	10	150		
	dont consacrée au logement [m²]		160	0	10	150		
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)					0.08		
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)					0.11		
65.	Cube SIA [m³]		551	11	26	536		
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF]							
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)		252000	CFC 1 à 5	[CHF]			
E. BA	TIMENT ET LOGEMENT							
75.	Description du projet (*)							
	Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec loger	ments	1	Sans logements	0	
	Nb total de bâtiments transformés	1						
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches	0 bâtime	ent pour chaqu	ue bâtiment)				
F. PL	ACES DE STATIONNEMENT							

formation and the same		Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	2	0	0	0
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la questio	2 n 401 a)	0	0	2
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)	0	0	0	0

B19

Demande de permis de construire (P) - 230737

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"
Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]					
B1	Type de travaux (aide) (*): Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment transformé à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :				
	☐ Assainissement énergétique ☐ Changement d'affectation ☐ Installation solaire thermique	☐ Assainissement système de chauffage [X]Transformations / rénovations intérieures ☐ Agrandissement chauffé ☐ Agrandissement non chauffé ☐ Installation solaire photovoltaïque ☐ Autres travaux de transformation				
B2	N° de parcelle (*):	345				
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	262				
B4	Rue/lieu (*):	Chemin du Bochet 36				
B5	Dénomination du bâtiment :					
B6	Nombre d'entrées avec adresse :	1				
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT					
B7	Catégorie de bâtiment (*) :	Maison individuelle à un logement				
	Classe:					
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :	112				
B9	Surface brute utile des planchers [m²] :	150				
B10	Surface brute des planchers pour le logement [m²] :	Pour les activités [m²] :				
B11	Cube SIA [m³]:	536				
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sol	s et demi-niveaux): 2				
B13	Nombre total de logements après travai	Jx (*): 1				
	Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 3 pce : Nb 5 pce : 1 Nb 6 pce ou plus :				
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	odifient-ils le nombre ou la taille des logements : Oui				
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE CHAUFFAGE				
Aide po	our la saisie: <u>lien</u>					
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	ne de chauffage (*):				
	Principal:	Chaudière standard pour un seul bâtiment				
	Secondaire:					
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :					
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le sy	ystème de chauffage (*) :				
	Pour générateur principal:	Gaz				
	Pour générateur secondaire:					
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	ction d'eau chaude sanitaire (*) :				
		Chaudière standard				
	Secondaire:	Chaudiere standard				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la pr	roduction d'eau chaude sanitaire /*) ·				
5175						
	Pour générateur principal:	Gaz				
D40	Pour générateur secondaire:					
B18	La construction a eu lieu avant le Ter jai	nvier 1991 (date du permís de construire) : [X] Oui [] Non				
Amia Pour	nte dans les bâtiments transformés or tous les cas où la construction a eu lieu a	u démolis (dès le 1er mars 2011) avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :				
des • dép (Atte	 faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf. 					

AUT	RES INFORMATIONS SU	IR LE BATIME	≣NT				
39.	a) Façades, toiture	volets en t Mode de d	ire sur partie inférieure, bois pois et stores de couleurs id couverture, couleur :	très foncé sur partie supérieure em à existant. e type Gasser Ceramic Bornan (
	Type de fermeture :		[X] Volets	,, ,			• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
		-		c. en cuivre ou zinc) supérieure :	à 50 m²		
44.	,	age d'hydroca	,,	ouvant polluer les eaux, soumise		orisation :	spéciale selon art. 32 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-ch	,	[] Electrique [] Hydrai	ulique			
	b) Rampe/plate-forme a	Ŭ	☐ Electrique ☐ Hydrai	•			
	c) Contenance du réser	•	litres	,			
			au transport de personnes				
46.	Raccordement TV/radio	:	[] Antenne collective	[] Antenne extérieure	[] Antenne intérieure		
			 ☐ Parabole	 [_] Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE						
Isolat	ion thermique (bâtiment on thermique	s, serres, loc	aux frigorifiques)		Compé M	tence ME	
48.	Qh (MJ/m².an) :		Information	s complémentaires :	•••		
	Qhli (MJ/m².an) :			s complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou ég	gal à Qhli		·	Ш		
	b) Demande de dérogat	ion Qh est su	périeur à Qhli		_	Ц	
			laire EN-2a ou EN-2b et le es formulaires EN3 et EN-			_	
	Surface de référence ér	nergétique					
	SRE:	160.58	Information	s complémentaires :			
465.	Installation de locaux fri	gorifiques et/c	ou de congélation				EN 6
468.	Serres artisanales ou aç	gricoles chauf	fées			ப	EN 7
474.	Halles gonflables						EN 8
Instal	lations techniques du bá	àtiment					
449.			matisation ou de pompe à cl excepté PACs des villas et c	naleur (PAC) contenant des fluid des piscines privées	des		75
450.	a) Pompe à chaleur utili	sant le sous-s	sol comme source de chaleu	ır (sondes)			65A
	b) Pompe à chaleur utili	sant les eaux	souterraines comme source	e de chaleur (pompage)			65B
				r, pour le chauffage ou pour la p on dispensées d'autorisation de			Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'un	e puissance supérieure à 70) kW, ou chauffage à mazout mo	oyen ou		
461.	Justificatif de la part mir	nimale d'énerg	jies renouvelables				EN-VD 72
462.	Installation de chauffage	e et/ou d'eau e	chaude sanitaire				EN 3
463.	Installation de ventilation	n					EN 4
464.	Installation de réfrigérat	ion / humidific	ation				EN 5
466.	Installation de productio	n d'électricité	par combustible				EN 9
475.	Résidences secondaires	S					EN 3
Diver							
470.	Installation de chauffage	•					EN 10
471.	·	•	pt énergétique à soumettre	à la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et d		·				
	·		sommation électrique pour l	•			EN 12
470	•		• •	a ventilation et la climatisation			EN 13
476.		•	ion électrique >0.5 GWh ou	,			EN-VD 15
477.	Précisez l'article :	ı a ıa ıoı Sur l'e	énergie ou à son règlement	α αρμιισατιστί			
	1 100302101010 .						

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site ชื่อใส่ <u>7/เคริ</u>ม

L. SITUATION DE L'OUVRAGE					Annexes		
Enviro	nnement						
101.	Situation particulière ☐ Dans un plan cantonal d'affectation ☐ Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux))					
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement ho aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)	zone spéci	ale art. 50a LATC, zone agricole	∐ Oui	[X] Non		
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, in changements d'affectation, conduites, fondations, m même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	,		∐ Oui	[X] Non		
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une expl	oitation agr	ricole.		66 A		
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes lien à une exploitation agricole).	s à la destin	nation de la zone "hors zone à bâtir" (sans		66 B		
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou ur	ne décision	particulière (DFIRE/MS)				
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection						
103.	Dans l'aire forestière						
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt						
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'a	utorisation d	le défrichement avec justificatif)		Annexe		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :			∐ Oui	[X] Non 43 - DN		
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées dangers naturels)	s sur le <u>guic</u>	shet cartographique cantonal (thème				
	 Inondations (INO) Laves torrentielles (LTO) Glissements de terrain permanents (GPP) Glissements de terrain spontanés (GSS) 		Chutes de pierres et blocs (CPB)Effondrements (EFF)Avalanches (AVA)				
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la quest l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque concernée par le projet de construction. Deux exemp parties sont à joindre au dossier de demande de per	ie danger na olaires du fo	aturel gravitaire affectant la parcelle ormulaire dûment signé par toutes les				
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides e	et ne doive	ent plus être utilisées.				
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRN. les sites industriels et les lieux d'accident) [] Ancienne décharge [] Site industriel pollué [] Lie						
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu d (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)	igne de pro					
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou clas		nature et paysage				
110.	Dans une région archéologique						
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument his (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et		otection générale (sauf Lausanne)				
Préser	vation et promotion du parc locatif						
Démol	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou cl stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble exi	_		_			
	a) Démolition, transformation et travaux généraux de d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la p	rénovation	supérieurs aux 20 % de la valeur	Ц	53		
	b) Changement d'affectation d'un logement existant d'un logement exi	qui était lou ent si cette	é en dernier lieu, avec ou sans travaux. location est prévue plus de 90 jours par		53		
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en	dernier lieu			53 B		
112.3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assura l'immeuble touchée (demande de dispense).	ance incend	lie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de		53 C		
Recon	naissance de logement d'utilité publique						
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	publique (L	UP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la	a []	54		
Bruit							
113.	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'in (rapport acoustique nécessaire)	nmission so	nt dépassées selon l'art. 31 OPB		Annexe		
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit			[]			

Protec	ction des eaux	An	nexes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	П	
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)	П	
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (ısées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci	П	
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
Locau	x occupant des travailleurs		
150.	a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série		43, 51, 64 43, 51, 64
151		f 1	43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		51
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		31
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)	П	64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43
157.	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) ☐ Inférieure à 2000 m² ☐ De 2000 à 5000 m² ☐ Supérieure à 5000 m² (EIE)		43
	☐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²		
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau	Ц	43

Métau	x et machines					
158.	Métaux et machines ☐ Aciéries (EIE) ☐ Aluminium (EIE)	☐ Vieux métaux (EIE) ☐ Métaux non ferreux (E	IE)			43, 64
Bois					Annexes	
159.	Bois et traitement du bois Panneaux d'aggloméré	és (EIE)	0 t/an de cellulose (EIE)	Ц	43, 64	
Chimi	e					
160.	☐ Fabriques d'explosifs e	liers, phytosanitaires, engra et de munitions (EIE) 000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	ais ∐ Stockage de plus de 1000 t (EIE) ∐ Synthèse de produits	Ц	43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques médicaments, de sérums		es et drogueries, fabriques et commerce en gros de	e []	43, 64	
162.	Produits plastiques ou en	caoutchouc			43, 64	
Alime	ntation					
163.	Produits alimentaires			Ц	43	
164.	Produits agro-alimentaires	3			43, 64	
Autres	s matériaux					
165.	Arts graphiques				43, 64	
166.	Produits pour l'aménagem	nent de la maison et du log	ement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instrur	ments mécaniques et élect	roniques		43, 64	
168.	Textiles, habillement, cuir				43, 64	
169.	Matériaux de construction	(ex. peinture, bitume, briqu	ues, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
	☐ Cimenteries (EIE) ☐	Verreries (plus de 30'000	t/an) (EIE)			
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, S	SURV. DES OUVRAGES	, STEP			
Terras	sements, dépôts d'excava	ation et décharges				
200.	Terrassements, excavation couvrant une superficie de		un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ or érieur à 50'000 m³	u []		
207.	Le projet a des emprises (conduites, de plus de 1'00		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation implic ☐ De 50'000 à 500'000 m		³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pou	ır matériaux inertes, résidu	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
Install	ations de collecte, de tri, c	de conditionnement, de r	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de t	raitement des	déchets	
203.	Déchetteries ou postes de	collecte des déchets		Ц		
204.	Installations de traitement Inférieur ou égal à 1000		ıre à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	5. Déchiqueteurs de voitures (EIE)					
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues [] 51 d'épuration					
Survei	llance des ouvrages de re	etenue				
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume max	imum d'accumulation > 100 m³			
		Retenue au	dessus du terrain naturel			

Volume d'eau permanent m³:

productive lands			
O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)	П	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	Ц	
255.	Fosses à purin		52
256.	Fumières		52
257.	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros Capacité jusqu'à 5000 t/an Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		43, 64
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	П	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	Ц	43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)		
355.	Stands de tir	_	
-	[] Stands de tir (cas général) [] A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
			32, EN-VD11, Concept énergétique
0.57	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface Continue de la		32, EN-VDTT, Concept energenque
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée		
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[_] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisir	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	Ц	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes		
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365.	Places de jeux		
R. RIS	QUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403.	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incend	ie, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) Li Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) Li Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) Li Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayon	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusio et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation	n	Annexe
	(joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification d'installation existante		
	Installation nouvelle		ESTI TD7

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [_] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [_] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [_] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)	[]			
417.	Entreprises avec micro-organismes	[]			
418.		Ц		Annexe	
S. EC	QUIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	le protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454.	Construction d'un abri PCi	[_]		46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
	Call				
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)				
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_]		Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 eu 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait c répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'încendle (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouis (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon l	des mesures	de	[X] [X] [X] [X]	
nn	JAN. 2025 - 1 3 FEV. 2025	Dom	and4		
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans (IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0	
91.	Documents	Comm.	CAMAC	Fourni	
	Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [] Propriétaire	2	0	[X]	
	Promettant acquéreur Maître de l'ouvrage				
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie,	2 2	0	[] [X]	
	ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1)				
	Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0	[]	
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Cople de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0	[]	
	Formulaire CNA/SUVA , générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0		
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique)	0	1	(x)	
	Concept de gestion des sols	2	0	H	
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0	[]	
		L	Ü	f-1	
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0	[]	
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.)	2	0	[]	
	Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2	0	[_]	

16.10.2024

Demande de permis de construire (P) - 230737

BLOC-NOTES

- 1. Mandataire:
- 2 Commune
- CAMAC: 3.

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date: 5, 12, 2024

Droit distinct - permanent :

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*): Raison sociale NUNES PINTO

P.A BACKGROUND ARCHITECTURE

Prénom: Tèl.

MANUEL FERNANDO

Adresse (*): Nº postal (*) : Boulevard de Grancy 51 1006

E-mail: Localité (*) :

info@background-architecture.ch

LAUSANNE

Lieu, date et signature (*) :

Lo destinataire des factures no peut être que le proprietaire, promettant acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 1 5 JAN, 2025 eu 1 3 FEV, 2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*): DAUD (on DE

Tél. (7): 021 694 83 60

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrête tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires NEDE SAMPSULOS.

Sceau et signatures:

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE

TON DES POSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date doubles dus sux jours tériés et aux détais spéciaux).
- Marpher public gorn La publication dans le journal local et l'affichage effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossi r informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le bisis de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

MANUEL FERNANDO NUNES PINTO RAISON SOCIALE : MARIA DE LURDES GUEDES JOAQUIM Nom, Prénom:

rue du Bochet 14 Adresse:

Tél.: 076 498 70 99 E-mail: manuel.pinto@outlook.fr

NPA: 1025 LOCALITE: ST-SULPICE

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom: JAEL VILLAT RAISON SOCIALE: BACKGROUND ARCHITECTURE SARL

Adresse: Boulevard de Grancy 51

Tél.: 021 601 11 23 E-mail: info@background-architecture.ch

NPA: 1006 LOCALITE: LAUSANNE

